

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Pour un an. . . 26 fl. 30 fl.
 six mois. 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières lignes 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligné en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAUX DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
 derrière le *Prinsgracht (Noordzijde)*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Sput, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *franco de port*.

La Haye, 9 janvier.

Hier au soir vers 6 heures, le tocsin de l'église de Saint-Jacques avertit les habitans de cette ville, qu'un incendie venait d'éclater. En effet, par suite de l'imprudence d'une domestique, qui avait pris à un des rideaux de fenêtre à l'hôtel de S. Exc. le ministre de la marine, au *Voorhout*, et s'était développé en un instant avec une telle violence, qu'il n'y eut plus moyen d'éteindre, et que le ministre ne put absolument songer qu'à sauver sa famille, Mme Ryk et ses filles, qui furent accueillies dans la maison du conseiller près la cour de justice, M. Philippe. Les prompts secours apportés par un grand nombre de voisins, le feu se propagea avec une telle rapidité, que l'on ne put arrêter pendant plus d'une heure, que la maison *Diligentia* ne devint également la proie des flammes. Heureusement on parvint à arrêter de ce côté là les progrès du mal, et l'on put agir alors avec plus d'ensemble, et déployer plus de moyens pour sauver au moins une partie de l'hôtel du ministre de la marine. Enfin, vers 10 heures du soir, on fut assez heureux pour pouvoir maîtriser ce terrible incendie, qui ne fut éteint toutefois qu'après avoir dévoré à-peu-près la moitié du beau bâtiment où sont établis les bureaux du ministère de la marine, y compris toute la partie qui était occupée par le ministre.

Dès que le feu fut aperçu du palais, situé comme on sait, presque en face de l'hôtel de la marine, le Roi, accompagné de ses aides-de-camp et officiers d'ordonnances, se rendit sur le théâtre de l'incendie, où S. M. fut bientôt rejointe par LL. AA. RR. les trois princes ses fils, ainsi que par le prince Frédéric. Il est certain, que la présence du Roi n'a pas peu contribué à stimuler le zèle de tous ceux qui étaient accourus ou que leur devoir avait appelés pour prêter secours. Nos jeunes princes ont offert partout l'exemple du courage et de l'activité, et plusieurs personnes présentes à cette scène de désastre, ont vu avec une vive émotion, les fils du Roi, pour encourager les pompiers à continuer constamment, couverts de cendres et d'eau, aux plus exposés, au point d'inspirer parfois de justes craintes à leur auguste père, qui n'est, lui-même, rentré dans son appartement qu'après que tout danger pour la propagation de l'incendie eût cessé.

La garde communale et la garnison de la résidence, ont beaucoup contribué par le maintien du bon ordre, à ce que ce sinistre qui se présentait pendant quelques heures sous un aspect vraiment effrayant, n'ait pas eu de suites plus funestes encore.

Nous ne voulons pas critiquer le service de secours en cas d'incendie, lorsque des compagnies de pompiers, organisées à l'instar de celles de France et de Belgique nous paraissent être beaucoup préférables; mais nous ne saurions nous empêcher cependant de regretter, que l'on n'ait pas encore introduit chez nous, l'usage des nouvelles pompes à jet continu, portant l'eau, en plus grande masse et à une hauteur bien supérieure à celles des nôtres. Depuis longtemps on se sert de cette espèce de pompes en France et en Belgique, et leur supériorité sur l'ancien système, a été constatée dans trop de circonstances, pour que nous soyons excusables de tarder davantage à en faire du moins l'essai. Tous ceux qui ont vu de près l'incendie d'hier, ont pu s'assurer, que si le feu avait fait plus de progrès, on n'aurait dû l'attribuer qu'au jet trop peu élevé de nos pompes. C'est incroyable la quantité d'eau qui a été lancée en pure perte.

Par arrêtés royaux du 2 et du 5 janvier, il a plu au roi de nommer chevaliers de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. M. le baron de van Amerongen, chambellan de S. M.; le capitaine Egter van Wisselhof, chef-adjoint au département de la guerre, et P. W. Rommey, chef du 4^e bureau au même département.

Il est entré à Brunsvershaven, durant l'année 1843, 171 navires, parmi lesquels 56 des Indes-Orientales en destination pour Rotterdam et Dordrecht, et 58 navires en ont appareillé,

dont 3 pour les Indes-Orientales. En 1842 le nombre d'arrivages était de 151; parmi lesquels 42 des Indes et le nombre d'appareillages de 45.

A Zierikzee, le nombre des navires de long cours, qui y sont arrivés, en 1843, est de 11, et 9 en ont appareillé. En 1842, le nombre des arrivages était de 8 et des appareillages de 6.

NOUVELLES DES INDES-NÉERLANDAISES.

La corvette de guerre française, la *Favorite*, commandée par le capitaine de corvette Th. Page, dont nous avons annoncé vendredi dernier le départ de *Meroube*, est arrivée, le 28 juillet, à Soerabaya, et elle a ensuite visité les rades de Samarang et de Batavia.

Un navire, appartenant à l'Arabe Sech Oemar bin Osman Bahrevan, navigant sous pavillon néerlandais, ayant fait naufrage sur les côtes de Flores, a été pillé par le *radjas* du pays et l'équipage réduit en esclavage. Le gouvernement a pris des mesures pour délivrer les naufragés ainsi que pour la restitution de leurs effets.

Au commencement du mois d'août dernier est arrivé dans la baie de Soembring, un sloop, sur lequel se trouvaient deux hommes, Pierre Baumé de Bordeaux et Charles Bantom de Bridgwater en Pennsylvanie. A les en croire, ils auraient appartenu au navire *Sakky*, commandé par M. Stevenson, venant de Sidney et Singapore en destination pour la Chine, et ils auraient quitté leur bord à cause des mauvais traitemens qu'on leur a fait endurer.

Nous avons parlé dans notre avant dernier numéro d'un assassinat qui a été commis sur la personne du fermier Josès, nous apprenons que quatre des coupables ont été condamnés à la peine de mort et plusieurs autres à des peines moins fortes.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

AFFAIRE DU TEXAS, DU MEXIQUE ET DES ÉTATS-UNIS.

Les journaux américains publient la correspondance qui vient d'être échangée entre le gouvernement du Mexique et celui des États-Unis. La lecture de ces lettres fait comprendre la vivacité avec laquelle le président, dans son Message, a traité la question du Texas; il en ressort également l'imminence de la guerre entre les deux pays.

La première lettre est de M. de Bocanegra, ministre des affaires étrangères à Mexico. En voici la conclusion;

« Le gouvernement mexicain a trouvé, dans les débats de la presse américaine, des preuves suffisantes du projet qu'aurait le gouvernement des États-Unis de soumettre au congrès, dans sa prochaine session, la proposition d'incorporer à l'Union la soi-disant république du Texas. Le gouvernement mexicain considérerait comme une déclaration de guerre le vote d'une pareille loi. Vous voudrez bien communiquer cette protestation solennelle à votre gouvernement. »

Le chargé-d'affaires américain, M. Thompson, en accusant réception de cette lettre, y répond dans des termes fort peu concilians:

« Le gouvernement des États-Unis n'a aucune passion pour la guerre. Mais si quelque chose pouvait exciter un tel sentiment, ce serait la répétition de menaces incompatibles, suivant l'opinion du soussigné, avec le respect dû à son propre gouvernement et à celui de Mexico; comme moyen d'intimidation, ces menaces manquent leur effet; comme avertissement, elles ne sont pas nécessaires; car les États-Unis sont toujours en mesure de faire face à toutes les difficultés qui peuvent se présenter. »

Une correspondance du même genre s'établissait à la même époque entre le général Almonte, ministre mexicain à Washington, et le secrétaire des affaires étrangères, M. Apshur. Le général Almonte écrit à M. Apshur que, si le Texas est annexé aux États-Unis, il considérera sa mission comme terminée, le gouvernement mexicain ayant résolu de déclarer la guerre aussitôt

qu'il en aura été informé. M. Apshur, en répondant, évite de s'expliquer sur les intentions du gouvernement américain à l'égard du Texas; mais il repousse avec la même vivacité que son représentant à Mexico les menaces de guerre, ajoutant que:

« Le président a pleine confiance dans la sagesse du Congrès, et qu'il ne prévoit pas de circonstance qui empêche à cette assemblée de donner la plus cordiale coopération à la politique qu'il peut convenir au gouvernement américain d'adopter, soit à l'égard du Mexique soit à l'égard de toute autre nation. »

La-dessus, le général Almonte ayant déclaré l'intention de menacer les États-Unis, et annonçant qu'il mettrait le plus haut prix à une déclaration formelle du gouvernement américain, qui désavouerait toute intention d'annexer le Texas à la république, M. Apshur accepte les explications du ministre mexicain et se borne à répondre que:

« Le Texas doit être considéré comme un état indépendant, et que par conséquent les États-Unis ne jugent pas nécessaire de prendre conseil d'une nation dans leurs rapports avec ce gouvernement. »

Cette correspondance ne laisse, comme on voit, aucun doute sur les dispositions des deux gouvernemens. Il reste évident, après l'avoir parcourue, que les États-Unis ont résolu de s'approprier le Texas, et que le Mexique, malgré l'inégalité des forces, se propose de résister à main armée à cette incorporation.

Un des derniers actes du gouvernement mexicain, provoque les réflexions suivantes de la part d'un journal français.

Les mesures d'années prises au Mexique tout récemment par Santa-Anna sont à la fois absurdes, vexatoires, et n'ont été adoptées que pour masquer des spéculations particulières. Quelque étranger qu'on soit aux notions administratives et économiques les plus élémentaires, il n'est pas possible de se livrer à de semblables extravagances, lorsqu'elles ne couvrent pas des intérêts essentiellement contraires à ceux du pays qu'on a la prétention de gouverner. Ces changemens abrupts et inattendus des tarifs ne sont pas une chose nouvelle dans les républiques de l'Amérique méridionale; ils sont un moyen de fortune pour ceux qui les décrètent. Avant de promulguer ces sortes de décisions, des spéculateurs, d'accord avec les aventuriers qui tiennent le pouvoir, font entrer de grandes masses de marchandises sur le territoire, et lorsque les magasins sont convenablement remplis, on élève subitement et dans des proportions énormes les droits sur ces mêmes marchandises. Il va sans dire que l'application du nouveau tarif est instantanée, et qu'au moment même où les droits sont ainsi accrus, les étrangers, sont souvent complices de ces mesures; ils servent d'instrumens et d'intermédiaires à celui qui en retire le principal profit. Il ne faut donc pas trop s'étonner si les consuls ne réclament pas toujours avec beaucoup d'énergie contre ces sortes d'opérations. Car, en définitive, ces combinaisons, quoique funestes pour le commerce en général, servent admirablement les intérêts de quelques spéculateurs puissans, et c'est pour cela même que le gouvernement anglais a peut-être montré si peu d'empressement pour réclamer auprès de Santa-Anna.

Il est évident que les mesures qu'on vient de prendre au Mexique ne sauraient avoir une longue durée; elles auront le sort de toutes celles qui ont été adoptées, dans des circonstances analogues, soit dans ces pays, soit dans d'autres républiques de l'Amérique du Sud. Quand les vues des spéculateurs auront été réalisées, on avisera à de nouveaux changemens.

Il faut, toutefois, remarquer que Santa-Anna a dépassé, cette fois, tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans ce genre. Il faut, pour trouver des ordonnances semblables, remonter aux temps barbares et au moyen-âge, où le commerce et l'industrie étaient soumis à toutes sortes d'exactions et de violences. Le Mexique a, du reste, toute la physionomie d'un pays inculte et barbare, où l'ignorance et les passions les plus véhémentes ne

Conton du Journal de La Haye. — 10 janv. 1844.

AU JOUR LE JOUR. (1)

La réponse de Sabine semblait faire allusion à une chose si vraisemblable, que l'on se dit à un cadeau qu'elle préparait pour ce jour-là (le Jour de l'An), et que Mme Simon pensa qu'elle et son mari avaient peut-être donné des raisons extraordinaires à une démarche toute naturelle. Cependant elle fit quelques instances pour apprendre quelle était cette importante affaire; mais Sabine demanda si gracieusement et si instamment qu'on lui laissât son secret, que Mme Simon fut à peu près convaincue que la sortie de sa pupille n'avait eu d'autre motif que des amulettes à faire. Cela n'expliquait point cependant le grand fait de l'information qu'avait prise la gouvernante sur la demeure de Silvestre. Mais il se pouvait que cela fût une démarche personnelle à la gouvernante, et d'ailleurs M. Simon s'était réservé le droit de pénétrer ce mystère, et Mme Simon ne poussa pas plus loin ses questions. Le reste de la journée se passa comme tous les jours qui avaient précédé ces deux derniers jours, et il n'y eut que quelques mots échangés à ce sujet entre le mari et la femme. A l'heure du dîner, l'avoué lui dit tout bas:

- Eh bien ?
- C'est ce que j'avais soupçonné.
- Est-ce mal ?
- Non, assurément non. Mais c'est mal fait.
- Il faut l'empêcher d'aller plus loin.
- Peut-être, dit M. Simon, il m'est venu une idée... mais il faut bien y réfléchir.

L'arrivée de quelques convives empêcha l'explication d'aller plus loin, et la soirée s'acheva sans qu'il parût aux yeux de personne qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire dans la maison.

Il n'en était pas de même chez Prosny. Vers six heures il retourna chez lui, calmé par la réflexion qui lui avait fait considérer les petits événemens de la veille et la rencontre du matin comme des circonstances très-vulgaires que son humeur avait grossies, et qui ne recommenceraient plus. Le travail aussi, cette puissante distraction, était venu en aide à la réflexion, et lorsqu'il arriva chez lui, Silvestre était comme un homme qui a clos un compte fâcheux et qui se dit qu'il est inutile d'y penser davantage. Pour mieux dire, il avait fermé la porte sur les tristes souvenirs du passé et sur les espérances folles d'un avenir impossible, et il s'était remis autant que possible dans sa vie telle qu'elle était, telle qu'elle promettait d'être.

Dans cette disposition d'esprit, il se repentait de la brusquerie avec laquelle il avait, le matin même, répondu à sa tante, et il s'appretait à calmer par ses prévenances et ses caresses l'humeur qu'elle pouvait en avoir gardée; mais en arrivant chez lui, il jugea que ce serait chose fort difficile: Mlle de Prosny était en train de mettre leur modeste couvert, et au bonjour gracieux qu'il lui adressa elle répondit par un bonjour rogue et sec, puis elle se détourna et continua le travail dont elle s'occupait, en levant les yeux au ciel et en poussant de profonds soupirs.

Silvestre se garda bien de toucher à cette colère par la moindre parole. Mlle de Prosny lui faisait l'effet d'une machine électrique chargée outre mesure; le moindre contact direct devait avoir pour résultat une véritable explosion. Il se tint à l'écart et voulut rentrer dans sa chambre; mais la tante avait trop amassé de colère sur son cœur pour rester plus longtemps avec un poids pareil, lorsqu'elle pouvait s'en décharger. Elle se mit donc à dire d'un ton lamentable et comme si elle se parlait à elle-même:

— Heureusement que ce sera bientôt fini! heureusement que j'aurai bientôt six pieds de terre sur le corps!

Silvestre eut le courage de résister à cette première attaque, et se replia du côté de sa chambre.

La tante, voyant la manœuvre, reprit aussitôt: — Et si la mort ne vient pas assez vite, il y a toujours un moyen de débarrasser les gens de la présence qui doit les ennuyer... La Salpêtrière est faite pour les vieilles femmes.

A des natures, pareilles à celles de Mlle de Prosny il eût fallu pour neveu un homme qui écoutât de telles paroles comme on écoute le bruit d'une cascade, sans s'inquiéter si les flots arrivent plus pressés ou plus lents; mais Silvestre n'avait pas cette patience, et il ne put retenir un mouvement d'humeur. La tante le vit; c'était assez pour déterminer la détonation. Elle se tourna vers Silvestre, les yeux ardens comme des charbons, le visage tremblant de colère.

— Ce n'est pas assez tôt dans quelques jours sans doute; c'est tout de suite qu'il faut que je parte! Eh bien! soit, tout de suite. Et si l'on m'arrête parce que je tendrai la main, on saura pourquoi je suis dans la rue, pourquoi je n'ai plus de quoi vivre!... C'est bien, c'est bien.

Silvestre se jeta devant la porte extérieure, et arrêta sa tante en lui disant: — Mais qu'avez-vous donc?

— Ne m'arrêtez pas, Monsieur, ne me touchez pas! s'écria la vieille comme si elle avait été en présence de quelque horrible assassin.

C'est une chose fort désagréable pour un homme qui cherche quelque chose d'un peu nouveau à dire, que d'être forcé de répéter ce qui a été écrit cent mille fois avant lui; mais la conduite de Mlle de Prosny nous force à le redire encore: « Quand une vieille femme s'avise d'être méchante, elle l'est avec une férocité près de laquelle la nature du tigre a toute la douceur de l'agneau. Ce qu'il y a surtout d'odieux dans cette méchanceté, c'est qu'elles s'abrite derrière des égides que les honnêtes gens doivent respecter. Ainsi ces terribles furies ne manquent jamais d'invoquer la faiblesse de leur sexe et la vénération due à leurs cheveux blancs. »

Silvestre avait eu à subir beaucoup de scènes de la part de sa tante, mais aucune encore de cette violence, aucune surtout qui eût procédé avec cette rapidité et sans qu'on lui en eût dit les motifs.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

permettent pas aux institutions civilisatrices de prendre racine. Que veut dire cette exclusion des étrangers du commerce intérieur? C'est une proscription inqualifiable, et qui ne procurera aucun avantage aux indigènes. Les autres mesures elles-mêmes ne peuvent contribuer qu'à ruiner le commerce et l'industrie du pays. S'il pouvait rester quelques doutes sur les mesures douanières que Santa-Anna vient de prendre, il suffirait, pour les dissiper, de se reporter à l'abaissement subit du tarif décrété l'année dernière. A la suite de cette réduction, d'immenses quantités de marchandises ont été introduites pour le compte de certains spéculateurs. Quand l'opération a été faite, sont venus les décrets du 11 décembre 1842 et du 18 avril de cette année, qui ont grevé un grand nombre de marchandises d'un droit d'importation de 60 à 250 pour cent de la valeur. Le droit d'exportation sur l'argent monnayé a été élevé de 3 1/2 à 6 pour cent; la taxe de circulation, de 2 à 4 pour cent, et à tous ces impôts on a encore ajouté un droit d'extraction ou de transit de un pour cent. Il y a plus, par le décret du 29 du mois d'août, toutes les espèces, envoyées de l'intérieur à la côte, paieront d'avance le droit de sortie, qu'elles soient destinées ou non à l'exportation. Or, comme les négocians des ports tirent en général les espèces de l'intérieur, ils auront désormais à acquitter un droit de 6 pour cent pour tous leurs paiemens en douane et pour toutes leurs dépenses d'entretien et de négoce. Enfin, toutes ces mesures ont encore été flanquées par des prohibitions. Sont repoussés du territoire, les voitures de toute espèce, les cuirs, les chapeaux, les meubles, les instrumens de musique, les jonets d'enfans et une quantité d'objets de fer, d'acier et de cuivre. Il est accordé un délai d'un an pour écouler les marchandises prohibées actuellement en magasin. Au bout de ce temps elles seront confisquées ou le détenteur sera frappé d'une amende qui peut varier de 10 à 300 dollars. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les mesures absurdes que Santa-Anna a décrétées depuis un an. Si elles devaient avoir quelque durée, elles détruiraient infailliblement le peu d'activité qu'il y a au Mexique; elles chasseraient de ce pays tous les étrangers qui l'habitent, et anéantiraient rapidement le commerce régulier entre l'Europe et la république. Nous disons le commerce régulier, car, dans les conditions créées par Santa-Anna, il ne saurait exister; il sera remplacé, mais dans de faibles proportions seulement, par le commerce interlope, qui ne fera qu'ajouter au désordre mercantile auquel on vient de livrer ce pays.

Bourse d'Amsterdam, du 8 janvier.

Les fonds hollandais, avec peu d'affaires, restent à leur cours d'hier. Des espagnols, les Ardoins ont été recherchés et, bien qu'il se soit fait quelques forts achats dans ces fonds, leur cote ne s'est pas améliorée. Les fonds russes, portugais et américains du sud étaient plus offerts; par contre, les autrichiens et les grecs plus agréables. Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 à 3%, prolongation 2 1/2 à 2 3/4%; escompte 2 1/2%. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 54 1/2; Holl. 5% 99 1/2; Société de Commerce 135 1/2 à 136; Ardoins 21 1/2 à 22.

EXTERIEUR.

GRECE. — Athènes, 13 décembre. Le conseil des ministres a adressé une proclamation aux Hellènes pour les engager à avoir confiance dans la représentation nationale; à respecter la légalité, et à se mettre en garde contre les bruits malveillans qui avaient été répandus dans la province pour donner une fausse idée de l'esprit qui dirige les travaux de l'Assemblée Nationale.

D'un autre côté, une correspondance du journal anglais le *Globe*, mandé de Malte, du 27 décembre, d'après les nouvelles apportées par le *Geyser*, que des désordres terribles auraient éclaté à Athènes, où les ressentiments contre la Russie sont parvenus à un degré d'excitation extrême. On disait même que la maison de l'ambassadeur aurait été incendiée. Il est certain que le 11 de ce mois une tentative a été faite d'incendier la salle des séances de l'Assemblée Nationale; cette tentative a échoué, mais le 19, l'Hôtel du ministère des affaires-étrangères a été réduit en cendres; on soupçonne que le feu a été mis par malveillance. Les papiers et les archives ont été sauvés.

L'Adresse en réponse au discours du trône, conçue dans un sens tout-à-fait modéré, a été adoptée. Tous les amendemens d'une faible opposition qui veut qu'on fasse une mention particulière du 15 septembre, etc., ont été rejetés par une immense majorité.

Nous extrayons les passages suivans d'un article du *Sicéle* d'Athènes. Elles complètent ce que nous avons donné à ce sujet dans notre numéro d'hier (rubrique GRECE.)

Une dépêche en date du 29 novembre, relative à la situation de la Grèce et aux travaux de l'Assemblée-Nationale, a été adressée par Lord Aberdeen au représentant d'Angleterre près le roi Othon. Voici en substance ce que cette note contient de plus important.

La situation financière de la Grèce, détermina en avril dernier la réunion de la conférence de Londres, de laquelle ont été émanés quatre protocoles. Durant les négociations, les trois puissances ont agi de concert et en parfaite union de vues. Des pouvoirs suffisans ayant manqué au représentant de Russie, pour donner son approbation définitive à ces protocoles, on n'a pu les publier, et ils ont été envoyés à Pétersbourg pour recevoir la signature de l'empereur.

Après les événemens du 3 septembre, le roi de Bavière a chargé le prince Wallerstein de porter une note à la conférence de Londres, et surtout de s'entendre avec les cours de Paris et de Londres, touchant les intérêts de la Grèce. D'après cette note, le roi de Bavière paraît avoir été déterminé à reconnaître le gouvernement représentatif adopté en Grèce, parce que S. M. Othon, a écrit à son auguste père, en date du 25 septembre dernier, que les institutions constitutionnelles, sont non-seulement utiles, mais nécessaires à ce pays. Le roi Louis, prie les puissances de prêter leur concours, afin que les droits du trône soient respectés et que le gouvernement à établir soit fort.

Les gouvernemens d'Angleterre et de France, ont décidé d'un commun accord, de donner à leurs représentans en Grèce des instructions spéciales aux circonstances dans lesquelles se trouvent actuellement le royaume, particulièrement pour ce qui concerne les travaux de l'assemblée nationale. Sir Ed. Lyons a été chargé de les communiquer comme des conseils, afin qu'elles ne puissent pas être considérées comme une atteinte à la dignité du trône et à celle de la nation. La France donnera des instructions plus détaillées à son représentant. Lord Aberdeen ajoute: vous communiquerez au gouvernement, aux commandans, et aux membres les plus influens de l'assemblée nationale, les bases indiquées ci-après, sur lesquelles doit être fondée la monarchie constitutionnelle, pour avoir la force de diriger le pays dans la voie du progrès et de la prospérité.

La personne du roi inviolable. Le roi nommé à tous les emplois civils et militaires. La représentation nationale formée de deux Chambres: l'une élue par le peuple en prenant la propriété pour base du droit d'élection; l'autre nommée par le roi, à vie, ou héréditaire. La session des Chambres annuelle. Les Chambres votent les impôts et les dépenses de l'état. Le roi a le droit de proposer des lois et de prendre part à leur rédaction. Le droit de proposer les dépenses n'appartient qu'au gouvernement.

SUÈDE ET NORVÈGE. — Stockholm, 26 décembre. On nous transmet l'extrait suivant de l'*Abeille Suédoise*, du 5 décembre 1843, concernant les idées d'union scandinave:

Avant l'arrivée du grand Gustave-Adolphe en Allemagne, la Suède ne prit aucune part active dans le sort du reste de l'Europe, et n'y eut aucune influence. Il ne faut pas compter les disputes et combats qu'elle eut à soutenir avec ses voisins, aussi bien que toutes les autres nations. Ce fut lui, Gustave-Adolphe, qui, par son génie et par son âme héroïque, créa tout à la fois sa gloire et celle de sa patrie, qu'il éleva au rang d'une des premières puissances en Europe. Que cette grandeur, due à un individu illustre qui, avant la fortune, se communiqua ses sentimens à une nation faible, à la vérité, en population, mais brave; que cette grandeur, n'étant pas fondée sur des forces physiques et matérielles correspondantes, dut être factice et ne put être maintenue que par la même puissance qui l'avait fait naître, c'est-à-dire par de grands, et spirituels monarques et gouvernans, voilà ce dont notre histoire nous a laissés une amère expérience; et la chute que nous fîmes de cette hauteur factice dans les plaines de Pultava n'en fut que plus terrible.

La chute était trop profonde, trop saisissante pour ne pas plonger toute la nation dans une maladie qui dura la majeure partie du XVIII siècle, maladie que, probablement par parodie, l'on a nommée le *temps de la liberté*, car c'était le *temps de la liberté des passions*. Pendant cette époque, l'influence politique de la Suède n'était que nominale; et si on ne lui enleva pas même cette vaine gloire, elle le dut à ce que les puissantes dynasties de l'Europe, pendant la guerre de plume d'alors entre les différens cabinets, voulaient voir briller autant de noms que possible parmi le nombre de leurs alliances, dont la première partie du XVIII siècle était si riche. C'était cette importance nominale que les gouvernemens en Suède, pendant ce soi-disant temps de liberté, tâchaient de maintenir par l'or de la Russie et de la France, auxquelles ils vendaient à ce prix le sang de leurs compatriotes et leur propre honneur. Plus tard, la Suède a été aussi engagée dans les événemens extérieurs. Une

fois, c'était Gustave III qui amena les guerres avec la Russie et le Danemarck; l'autre, c'était toute l'Europe qui voulait un main pour guider et diriger la guerre de délivrance du joug de Napoléon. Voilà en résumé les traits principaux du rôle politique qu'a joué la Suède sur le théâtre européen; il a été riche et gloire et en malheurs, mais souvent pauvre en profits.

Les événemens de 1813 et 1814 y mirent un terme. Ces événemens, n'importe le jugement qu'on en portera, donnèrent cependant à la Scandinavie de la sécurité et une position entourée par la mer. Par là, la Suède et la Norvège eurent en même temps l'obligation et le droit de ne plus s'immiscer dans les affaires du reste de l'Europe; et nous devons à notre roi actuel la stricte neutralité et les relations cordiales avec nos voisins, qu'il a observées et affirmées parfois contre le réveil des anciens penchans nationaux.

Par là, l'esprit du peuple a aussi pris une tendance plus salubre. Avant l'année 1814, l'attention du gouvernement et de la nation était principalement, et assez souvent exclusivement, dirigée vers les affaires extérieures et vers les guerres qui ensuivirent; et si l'on avait du temps et de la réflexion de reste pour vouer aux améliorations dans les lois et dans les institutions sociales, ce n'était à peu d'exceptions près qu'en passant, et lorsque c'était absolument indispensable. Voilà aussi pourquoi le développement de nos formes sociales était tant en arrière des autres nations. Par contre, pendant les trente dernières années, l'esprit national s'est exclusivement dirigé vers l'intérieur; on a commencé à penser et à parler d'améliorations, et cela avec une attention et un zèle qui allaient en croissant pour chaque année. Et maintenant quand on semble dans cette route vouloir venir à l'activité et aux faits accomplis; qu'on est occupé d'améliorations dans presque tous les sens, de la plus haute importance pour la nation; à présent l'on voudra en détourner l'attention pour la porter de nouveau vers l'extérieur, et par là jeter derechef la nation dans l'ancienne route brumeuse! C'est le retour de l'orgueil national et de l'ambition suédoise de jadis, lesquels menaçaient l'Europe, qui maintenant veulent essayer de troubler notre tranquillité, obtenue avec tant de peine.

Ce n'est pas seulement l'institution d'une société scandinave littéraire à Upsal qui nous fait faire ces réflexions. Son activité, telle qu'on l'annonce maintenant, paraît devenir trop insignifiante pour pouvoir éveiller de pareilles appréhensions. C'est plutôt un coup-d'œil sur l'état de Danemarck qui y a donné lieu.

Le principal motif qu'on cite pour favoriser l'union scandinave est celui, qu'on croirait obtenir par elle plus de force et plus de moyens de résistance contre notre voisin d'Orient; une idée qu'on aurait dû secouer avec la puissance des livres, au sortir de l'école où elle avait été prise. Ce préjugé étant cependant assez général, il mérite peut-être quelques mots de réfutation. Une telle thèse en présuppose trois autres; que la Russie aurait vraiment l'intention de conquérir la Suède; que la Suède serait, dans son état actuel, trop faible pour pouvoir se défendre seule; et, finalement, que la Suède gagnerait en effet de force par une telle union. Quant au premier point, la manière d'agir du cabinet russe envers celui de la Suède ne nous donne aucun motif d'une telle supposition. Elle a sa principale origine dans la vieille haine nationale, qui veut voir tout en noir. D'ailleurs, la politique russe s'est aussi dans ces derniers temps, en tant qu'elle comportent son commerce et son industrie, isolée du reste de l'Europe, pour s'occuper presque exclusivement de ses voisins au Sud. Le second point, notre incapacité de nous défendre nous-mêmes, nous engagerait en voulant le réfuter, dans de si nombreuses conjectures et hypothèses sur le présent et l'avenir, que nous sommes forcés de le passer sous silence, en laissant à nos adversaires le soin de prouver leur assertion. Nous voulons seulement ajouter que nous sommes assez crédules pour croire posséder en nous-mêmes des forces suffisantes.

La troisième assertion est basée sur l'essai trompeur, si souvent réfuté par l'histoire, de calculer les ressources d'un état d'après les chiffres seuls. Par l'union avec le Danemarck, nous aurions une quantité de nouveaux points et côtés attaquables; nous serions pour notre propre défense, obligés de tenir sur pied une armée et une marine plus considérables, et finalement nous aurions pour ennemis naturels, non-seulement la Russie, mais encore l'Angleterre. Par tout ceci, le lecteur peut juger du vide de la phrase, que nous gagnerions plus de force et de sécurité par une union scandinave. Au contraire, elle ne ferait que nous affaiblir.

Avant de poser la plume, et pour éviter tout malentendu, nous devons protester contre toute supposition de vouloir mettre obstacle aux progrès de la littérature et de la civilisation scandinaves; cela n'aurait lieu que lorsque l'on voudrait s'en servir

— Mais, expliquez-vous donc! s'écria-t-il; qu'avez-vous? que vous a-t-on fait?

Mlle de Prosnay le toisa d'un regard de colère et de mépris, et lui répondit:

— Vous êtes un lâche!

Ce mot suffit pour éclairer les soupçons de Silvestre. Il ne douta plus que sa tante n'eût découvert quelle était la jeune fille à laquelle il avait cédé sa place à l'église. Il se trouva donc rejeté tout-à-coup dans les pensées qu'il avait résolues de fuir, l'importance que lui avait causée la colère extravagante de sa tante, jointe à l'importance que lui donnaient d'une discussion à propos de Sabine, l'exaspération, et il répondit d'un ton qui n'avait jamais pris jusque-là avec sa tante:

Laissez-moi tranquille! vous êtes une vieille folle!

Après ce mot exorbitant, Prosnay se retira dans sa chambre. C'était là une belle occasion pour sa tante de mettre à exécution son projet de départ; mais ce n'était pas là son but. Elle resta un moment abasourdie de la violence du coup qu'elle venait de recevoir, mais presque aussitôt elle sentit que l'heure était venue où il lui fallait briser à sa première parole la première révolte de son neveu, ou qu'il lui fallait perdre l'empire tyrannique qu'elle avait exercé sur lui jusqu'à ce moment. Elle se redressa, et, ce qui peut paraître inouï à nos lecteurs, plus furieuse qu'elle ne l'était, l'œil plus hagard, les lèvres plus contractées, elle alla se placer devant son neveu en lui disant:

— Qu'avez-vous dit, malheureux, qu'avez-vous dit?

— J'ai dit... j'ai dit, fit Silvestre en détonnant le tête, j'ai dit que je vous demande un peu de repos, que je suis malade, que je suis malheureux, et qu'il ne s'en faut de guère que je n'en finisse avec la vie.

L'accident dont Silvestre prononça ces dernières paroles était bien celui d'un homme qui, ne voyant nulle issue au malheur où il était enfermé, ne recule pas devant celle que la mort peut lui offrir. Mais mademoiselle de Prosnay qui savait combien elle mentait lorsqu'elle criait sans cesse qu'elle souhaitait la mort, n'était pas femme à s'imaginer que ce désir pût être sincère dans le cœur d'un autre, et elle répondit à Silvestre:

— Cela voudrait mieux que de faire ce que vous faites. Vous, le fils de M. de Prosnay, vous aimez la fille du voleur Durand.

Mot! s'écria Prosnay, qui ne s'était pas rendu un compte assez exact des vagues sentimens qu'il éprouvait pour que cette accusation ne le frappât point

comme une injustice... moi, répéta-t-il, ah! je vous le répète, c'est de la folie.

— Vous ne l'aimez pas?

— Je la connais à peine. Je l'ai vue deux fois en ma vie.

— Ah! fit la vieille, c'est donc pour cela qu'elle est venue aujourd'hui ici.

— Ici! s'écria Prosnay, ici dans cet appartement?

— Oh! non, fit la tante; si elle avait eu à y mettre les pieds, si cette drôlesse, la fille de ce scélérat, s'était introduite ici... mais je l'aurais chassée avec un bâton... je l'aurais tuée... Non, non! n'avez pas peur, elle n'est pas venue ici... elle s'est arrêtée chez le portier. Et là, sa complaisante, cette vieille infâme qui l'accompagne, a demandé si c'était bien ici la demeure de M. de Prosnay, ce qu'il faisait, s'il était riche, s'il était pauvre, s'il était rangé... Que sais-je les informations qu'elle a prises...

Silvestre était à cent millions de lieues de la colère de sa tante, et ne pensait plus qu'à cette étrange démarche de Sabine.

— Ce n'est pas possible, s'écria-t-il.

— J'ai donc menti réparé Mlle de Prosnay.

— Mais pourquoi, dans quel but serait-elle venue?

— Vous devez le savoir... Quand on a des intrigues, on sait pourquoi les personnes qu'on aime viennent souvent espionner jusque dans votre maison.

Mlle de Prosnay pensait-elle véritablement ce qu'elle disait, ou bien était-ce le besoin d'injurier cette jeune fille et de punir Silvestre de ses égards pour elle, qui la faisait parler de cette façon brutale? Toujours est-il que, profitant de la stupéfaction de son neveu, elle continua:

— Du reste, ça ne m'étonne pas; on hérite aussi bien des vices que de l'argent volé; je ne suis pas surprise que la fille d'un scélérat soit une petite...

— Ma tante, s'écria Prosnay indigné, ne répétez jamais un mot semblable sur Mlle Durand (le mot avait été dit), ne le répétez pas, ou, sur l'honneur de mon père, je vous le jure, je pars... je quitte la maison... je ne vous revois jamais.

La vieille eut peur... mais elle jugea que cette menace ne tiendrait pas contre un appel à des devoirs sacrés, et elle répondit:

— Oh! mon Dieu, vous n'avez pas besoin de me le dire, il fallait me laisser parler tout-à-l'heure, il fallait ne pas jouer la comédie, en faisant semblant de me fâcher. Au moment où quelque chose de ce Durand nous a touchés, j'étais sûre que la misère viendrait tout aussitôt. Le père m'a réduite à la pauvreté... la fille me retire le dernier morceau de pain de la bouche, ça devait

être. Aime-la, mon garçon, aime-la, c'est bien honorable pour toi.

— Ma tante... dit Silvestre d'un ton suppliant.

— Eh! bon Dieu, qu'est-ce que ça te coûtera, reprit Mlle de Prosnay, devenu plus calme et par conséquent plus cruelle parce qu'elle se faisait mieux écouter... ça te coûtera l'estime de tous les honnêtes gens... mais ça te débarrassera d'une vieille fille qui t'ennuie, qui te pèse; qui te coûte à nourrir... Il y a compensation, sans compter l'amour de cette cousine, qui prie le bon Dieu le matin et qui trotte le soir après les pas de son tuteur, Va, mon garçon, va, tu es en bon chemin.

Silvestre souffrait horriblement, mais il subissait la loi de toutes les natures vives et faibles. Après un violent emportement, il s'était senti pris d'une sorte de lassitude soudaine, de découragement désespéré. Il n'avait plus la force de se défendre, ni contre sa tante ni contre le hasard qui l'avait jeté dans la fâcheuse position où il était; il tomba sur une chaise, appuya sa tête sur ses deux mains et murmura sourdement:

— Et n'avez pas le courage d'en finir!

— Que dis-tu? fit la vieille...

— Rien, rien, mais, je vous en prie, laissez-moi; je vous le jure, je n'ai rien fait, rien dit qui puisse vous irriter. Je ne sais pourquoi Mlle Durand est venue ici... Je ne veux pas le savoir... Si vous l'exigez, je quitterai l'étude de M. Simon, je ferai ce que vous voudrez; mais par grâce, par pitié, je vous en supplie, laissez-moi une heure de repos. J'ai tant souffert... je souffre tant.

On dit que lorsque le tigre, poussé par le seul instinct de la destruction s'attaque sans faim à un animal plus faible que lui, il le déchire avec fureur tant qu'il se défend; puis couché près de sa victime vaincue, il en surveille les derniers mouvemens et la frappe de sa griffe puissante, tant que la chair tressaille dans les dernières convulsions de l'agonie; puis enfin, lorsque tout mouvement a cessé, quand tout gémissement s'est éteint, la bête fauve s'éloigne avec dédain de ce corps inerte. Il en fut de même de la méchanceté de la vieille...

— Pauvre sot, pauvre niais, dit-elle à son neveu, vaincu et abattu devant elle.

Et comme il ne répondit pas, comme il tomba tout-à-fait la tête sur la table immobile et anéanti, elle s'en alla en levant les épaules et en disant:

— Et ça s'appelle un homme!

(La suite à demain.)

voiler des projets politiques, et alors nous serions les ad-
vairés, même s'il le fallait, de cette littérature que nous
avons innocente par elle-même.

ALLEMAGNE. — HANOVRE, le 2 janvier. Le roi de Hanovre a
publier une patente royale concernant les relations de
l'Allemagne, etc., entre le royaume de Hanovre et le duché de
Saxe et les autres états du Zollverein, d'après laquelle les
traités conclus entre ces états sont révoqués.

La même patente annonce que les conventions conclues en
1817 et 1841 entre les états du Zollverein et le Hanovre, n'ayant
été renouvelées, cessent d'être en vigueur, à partir du 1^{er}
janvier 1844.

Une seconde patente du même jour annonce que les traités de
commerce et de douane, conclus entre le Hanovre, l'Oldenbourg
et le Schaumbourg-Lippe, ayant été renouvelés, continuent con-
séquemment comme par le passé.

PRUSSE. — La *Gaz. de Cologne* et la *Gaz. d'Aix-la-Chapelle*
récemment annoncées, d'après une correspondance de Berlin,
il était question de l'établissement du jury dans les provin-
ces de la vieille Prusse. Cette nouvelle est formellement dé-
mentie par la *Gazette Universelle de Prusse*. Ce journal ajoute
qu'on s'occupe de la réforme de la procédure civile et crimi-
nelle, et qu'à ce propos on discutera aussi la question de la pu-
blicité des débats.

Une de leurs pétitions, adressées au gouvernement, les
de la province de Prusse avaient demandé la suppression
des droits d'entrée sur les fers, importés par les ports de la mer
Baltique. Le gouvernement n'a pas cru, pour plusieurs motifs,
devoir accéder à cette demande. Il ne le pouvait d'ailleurs sans
mettre en opposition avec les lois qui régissent le Zollverein,
et qui ne souffrent d'exception en faveur de personne.

Chose étrange, ces mêmes états avaient aussi réclamé la sup-
pression générale des droits d'entrée sur les fers étrangers. Sur
ce point, il ne pouvait y avoir la moindre hésitation de la part
du gouvernement prussien. Partout l'industrie métallurgique
pousse des cris de détresse. Elle demande, comme seul moyen de
salut, l'élevation des droits sur les fontes anglaises; aussi a-t-il
répondu aux états que leur vœu ne pouvait être pris en considé-
ration, et que, tout au contraire, il est question d'élever les
droits sur les fers, afin d'accorder à l'industrie métallurgique
du Zollverein la protection dont elle a besoin, et qu'elle réclame
évidemment. Il n'est donc pas vrai que le cabinet de Berlin s'op-
pose au changement du tarif sur cet article important de com-
merce de l'union douanière. Il se peut qu'il juge trop forte l'é-
levation des droits, proposée par les états du Midi; mais, du
moins, il l'admet en principe et reconnaît la nécessité de l'ap-
prouver dans un bref délai.

IRLANDE. — LONDRES, 5 janvier. Lord Stanley, mi-
nistre des affaires étrangères, vient d'adresser au directeur de la Compa-
gnie à vapeur à Dublin, une lettre, dans laquelle il
ter tous les vaisseaux entrant dans le port de Dublin, pour
s'assurer qu'il ne s'y trouve point d'armes prohibées, et cela
conformément à une loi adoptée par le Parlement dans sa der-
nière session; mais que les officiers de police devront exercer
leurs fonctions de manière à ne point gêner le commerce du
port, ni les passagers, à l'égard desquels les formes les plus po-
sibles devront être observées. Les passagers pourront introduire
des armes à feu destinées à leur défense personnelle ou à la
chasse, pourvu qu'ils aient soin de les faire inscrire sur le re-
gistre de l'officier du port. Ces mesures devront être portées à la
connaissance du public.

Voici dans quels termes John O'Connell s'est exprimé,
relativement au dernier discours de M. Roe, ancien lord-maire
de Dublin, discours mentionné dans notre numéro d'hier:
« M. Roe a dit qu'il conviendrait de prier la corporation de
Dublin, de présenter une supplique au trône, dans l'intérêt
des accusés: Je puis leur donner l'assurance que les accusés
n'ont pas besoin de supplique. (Applaudissements.)
« J'espère bien que leurs noms ne se dégraderont pas eux-mêmes
au point d'intercéder pour des hommes dont l'unique faute
est d'avoir rempli leurs devoirs vis-à-vis de leur pays. (Applaudisse-
ments.) Les repealers chérissent et vénèrent la reine, mais ils
ont pas de pardon à lui demander car ils n'ont commis aucun
crime. Grâces soient rendues à M. Roe pour son bienveillant
appel; mais je lui ferai observer que, s'il doit être fait quel-
que appel, ce n'est pas à la couronne, mais au peuple d'Irlande
et cet appel doit s'adresser, pour l'inviter à persévérer dans
sa conduite majestueuse morale et pacifique, en dépit des pour-
suives et méprisables, ouvertes contre ses chefs. Si la
nation veut absolument parler, que ce soit pour dire au
peuple que mon père ne redoute aucun périls s'il doit souffrir
pour l'Irlande; les brises parfumées de ses chères montagnes ne
sont pas pour lui ni plus douces, ni plus salutaires que les va-
peurs pestilentielles du cachot, s'il y doit descendre pour la cause
de son pays! M. Daniel O'Connell, n'a qu'une seule crainte,
c'est qu'il ne sera plus au milieu du peuple, celui-ci
ne se mette en agissant ainsi la plus pure, la plus
saine des causes que Dieu ait jamais bénies, ou
qu'il ait jamais été donné à un homme de mourir.
(Tonnerre d'applaudissements.) »

FRANCE. — PARIS, le 7 janvier: Le *Message* n'a pas encore
paru; mais on m'assure qu'il ne publiera aucune dépêche télé-
graphique.
« J'apprends que la reine Christine a reçu ce matin un courrier
extraordinaire de Madrid, porteur de dépêches de son auguste
père, qui insiste de nouveau et en termes très-pressans sur le
rapport de sa mère en Espagne.
« Cette voie, j'ai été informé que plusieurs progressistes ont
dit à Madrid. Serrano est, m'assure-t-on, du nombre. On ne
peut rien dire de plus.
« *Postscriptum.* — La rente française 3 p. c., qui a baissé
hier de 85 à 82 50 sur des réalisations de bénéfice et sur la
démonstration des élèves de l'Université en faveur des idées
professées par M. Jacques Laffitte et qu'à tort on a prétendu
n'avoir produites aucune sensation, s'est relevée assez rapide-
ment ce matin à la petite bourse de Tortoni où elle a été traitée
à 82 65, 82 70 pour rester demandée à ce dernier prix.
« Paris est parfaitement tranquille, mais l'autorité a jugé pru-
dent de désigner une partie de la garnison et de la garde muni-
cipale.
« Les postes militaires et de police ont été doublés depuis hier

au soir dans le quartier latin et tout le faubourg St.-Germain.
Il y a eu 15 à 20 arrestations hier dans l'après-midi et la soi-
rée d'avant-hier, mais le matin plusieurs ont été relâchés.
(Correspondance particulière.)

MANIFESTATION DES ÉTUDIANS.
Un journal avait annoncé hier que M. Laffitte devait être au-
jourd'hui visité et félicité par un certain nombre d'étudiants, à
cause du discours qu'il a prononcé samedi dernier à la Chambre
des Députés.

Des groupes se sont en effet formés dans la matinée sur la
place du Panthéon et sur celle de l'École de Médecine, et bien-
tôt environ trois cents étudiants (le *National* dit mille à douze
cents) se sont mis en marche vers le Pont-Neuf, qu'ils ont tra-
versé en silence.

Arrivés rue de Richelieu, à la hauteur du monument de Mo-
lière, ils ont fait entendre le cri de: *Vive Molière!* En traver-
sant le boulevard, la file que formaient ces jeunes gens a été
coupée par l'attelage d'une chaise de poste, ce qui a donné lieu
à un moment de bruit et de confusion.

Introduits dans la cour de l'hôtel Laffitte, ils ont détaché de
leurs rangs une dizaine d'entre eux qui sont montés dans les
appartemens de M. Laffitte, et lui ont lu le discours suivant:

« Monsieur,
« La jeunesse des écoles s'est associée tout entière aux mâles
vérités que vous avez fait entendre du haut de la tribune natio-
nale. Elle ne vient pas ici vous féliciter d'avoir courageusement
rempli un devoir de bon citoyen, d'avoir obéi à la noble inspi-
ration de votre conscience d'homme public; elle vient seule-
ment vous apporter une preuve de plus qu'elle n'est pas si in-
différente qu'on affecte de le dire tous les jours aux affaires du
pays.

« La portion du Parlement qui vit du budget n'a répondu à
vos prophétiques paroles que par l'ironie et l'insulte; mais la
France entière les a recueillies par la voie de la presse; elle en
conservera fidèlement le dépôt sacré jusqu'au jour où, se dé-
barrassant des entraves qu'on lui oppose, elle reprendra, d'un
pas plus ferme, sa marche vers les hautes destinées auxquelles
elle est appelée.

« La France n'a pas oublié non plus la part immense que vous
avez prise aux luttes parlementaires de la restauration, luttes
mémorables qui préludèrent à la chute d'une dynastie abhor-
rée; elle sait que la popularité de votre nom servit de piédestal
à l'intronisation d'un régime nouveau.

« Vous en avez demandé publiquement, à la face de cette mê-
me France, pardon à Dieu et aux hommes. Honneur à vous,
monsieur! L'histoire, sévère, inexorable, saura faire à chacun
sa part, et stigmatiser qui de droit de son sceau fatal.

« Avant de quitter cet hôtel, à jamais célèbre, qui fut le
centre et le foyer de notre révolution de trois jours, qu'il soit
permis, Monsieur, à la jeune génération qui s'y presse en foule,
d'exprimer un simple vœu devant vous.

« L'opposition de 1815 était organisée, disciplinée; elle ren-
versa une dynastie. Que l'opposition actuelle s'organise de
même; qu'elle marche comme un seul homme. Par là, elle cen-
tuplera ses moyens et ses forces; et, qu'on n'en doute pas, le
pays tout entier, cette armée de 34 millions d'hommes, mar-
chera alors en masse derrière elle.

M. Laffitte s'est alors montré à ces étudiants et leur a adressé
l'allocation suivante:

« Messieurs,
« Je suis touché des sentimens que vous me témoignez, et je
vous en remercie.

« Votre patriotisme, votre intelligence et votre courage me
sont connus depuis longtemps; et peut-être n'avez-vous pas ou-
blié que, malgré les clameurs du parti qui domine aujourd'hui,
j'ai su rendre à vos services et à votre dévouement d'une
autre époque une éclatante et solennelle justice.

« La révolution de juillet avait alors la parole! elle l'a perdue
depuis par l'ingratitude des uns, par l'incurie des autres, et vous
savez comment on écoute ceux qui sont restés fidèles à ses pro-
messes et à ses engagements. J'ai rappelé à la Chambre sa res-
ponsabilité en face des périls qui nous menacent et de la cor-
ruption qui nous avilit; la Chambre n'a pas voulu me com-
prendre.

« Quant à moi, Messieurs, je suis plus près de la tombe qu'au-
cun de vous de son berceau; mais jusqu'à la fin je ferai mon
devoir, et mon cœur, je vous le jure, ne cessera jamais de battre
pour la liberté et le bonheur de la France.

En sortant de l'hôtel Laffitte, ces jeunes gens ont paru hésiter
sur la direction qu'ils devaient prendre. Mais quelques voix
ayant fait entendre ce cri: « Chez Béranger, à Passy! » le ras-
semblement a pris la direction du boulevard. Ils ont marché en
silence jusqu'à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

Alors des clameurs tumultueuses se sont fait entendre, parmi
lesquelles on distinguait les cris de: *A bas Guizot!* L'autorité,
qui s'était contentée de faire surveiller le rassemblement, a cru
qu'elle ne pouvait se dispenser d'intervenir. Un commissaire
de police, qui se trouvait présent, a revêtu son écharpe et a
sommé les jeunes gens de se séparer.

Ils se séparèrent en effet, mais pour se réunir presque immé-
diatement dans la rue Royale-St Honoré d'où ils continuèrent
leur chemin pour Passy. Aucun désordre ne signala leur marche
jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés devant le domicile de M. Béranger.

En apprenant que M. Béranger était absent, ils manifestèrent
un vif mécontentement et se mirent à injurier les agents de l'au-
torité qui étaient présents, à crier: *A bas les mouchards!* et
quelques-uns d'entre eux levèrent leur canne sur le commis-
saire de police qui avait continué de marcher à côté du rassem-
blement.

Les agents arrêtèrent immédiatement les auteurs de ces vio-
lences. Le rassemblement se dissipa alors, pour ne plus se for-
mer. Le nombre des jeunes gens arrêtés est de huit ou dix. Un
juge d'instruction a été désigné pour instruire sur ces faits.

L'autorité, qui avait été prévenue, avait pris des mesures
pour que les désordres que pourrait faire naître cette démon-
stration fussent immédiatement réprimés. Mais les mesures ont
été inutiles, la démonstration de ces jeunes gens n'ayant paru
que ridicule à ceux qui en ont été témoins.

On écrit de Paris, le 7 janvier:
La reine Christine, qui a promis aux commissaires espagnols
de retourner à Madrid vers la fin du mois, ne paraît plus aussi

disposée à hâter ses préparatifs de départ. Je crois que cette hé-
sitation doit être attribuée au peu de confiance que l'ex-régente
a dans le ministère Gonzalez-Bravo, et surtout dans le désir
qu'elle a manifesté de ne partir que lorsque l'homme, qui l'a si
indignement outragée dans le *Guirignay* (Charivari espagnol),
sera remplacé par un des chefs du parti modéré.

D'un autre côté, je crois aussi pouvoir dire que la reine Chris-
tine ne partage pas entièrement les vues du cabinet français qui
est d'accord avec celui d'Angleterre pour marier la reine Isa-
belle II au plus jeune frère du roi de Naples, actuellement au
collège St.-Pierre à Rome.

La reine Marie-Christine travaille en ce moment, m'a-t-on
assuré, sous main à rendre ce mariage impossible: ses vœux ont
été longtemps pour le duc d'Aumale, mais cette combinaison
étant aujourd'hui irréalisable, par suite d'un engagement pris
par le cabinet des Tuileries envers celui de St.-James, elle les
reporte, dit-on, maintenant sur le fils aîné de don Carlos, prin-
ce des Asturies; si Charles V consent à abdiquer ses droits et ses
prétentions au profit de la reine Isabelle II, les modérés et les
carlistes se réuniront pour faire réussir une combinaison, ayant
le mérite d'enlever tout aliment à une nouvelle guerre civile et
ferait de cette union un mariage national, qui mettrait fin aux
haines et aux prétentions suscitées par la suppression de la loi
salique.

« La commission de la Chambre des Députés chargée de la ré-
daction du projet d'adresse en réponse au discours de la cou-
ronne, continue lentement ses travaux. Le ministère a demandé
à ses amis qui sont en majorité dans la commission de retarder
son travail jusqu'après la discussion à la Chambre des Pairs.
Comme je vous l'ai dit, la commission a entendu déjà plusieurs
ministres. Les membres de l'opposition ont fait beaucoup d'objec-
tions sur les mots d'*entente cordiale* employés dans le discours
de la couronne, relativement aux rapports de la France avec
l'Angleterre. La commission est décidée à les remplacer par une
expression équivalente, qui fera, du reste, l'objet d'une discus-
sion fort vive à la Chambre.

« Les explications du ministre des finances ont surtout satis-
fait la commission. Il paraît que le déficit, constaté par l'ancien
ministre M. Humann dans les budgets des années 1840, 1841,
1842, ont été réduits considérablement par des réglemens défi-
nitifs et des annulations. La commission a demandé que le budget
fût présenté le plus tôt possible; le ministre a promis de le soumet-
tre aux chambres dans une huitaine de jours. Les explications
du ministre du commerce ont un peu désappointé la commis-
sion sur la situation commerciale. Les intérêts du commerce
maritime sont en souffrance, ainsi que les intérêts vinicoles.
Cela prêterait beaucoup aux critiques que l'opposition se pro-
pose de faire du paragraphe du discours de la couronne, où il
est parlé de la *prosperité toujours croissante du pays*. M. le mar-
chéral Soulé a donné à la commission les assurances les plus
favorables sur l'état de choses en Algérie et sur la colonisation
du pays; mais il ne s'est pas engagé à diminuer l'armée d'occu-
pation pour l'année 1844.

« M. Dumon, nouveau ministre des travaux publics, a été
très-bien accueilli par la commission; il promet de pousser avec
activité les travaux des chemins de fer; il a fait entrevoir à la
commission des économies considérables sur son budget. Au-
jourd'hui la commission entendra le garde-des-sceaux et le mi-
nistre de l'instruction publique. On s'expliquera sur la lutte de
l'Université avec le clergé et sur les légitimistes.

« Le garde-des-sceaux persiste à donner sa démission. Il veut
absolument la place de président à la cour de cassation, en rem-
placement de M. Zangiacomi qui demande sa retraite.
« Il sera remplacé par M. Hébert ou par M. Sauzet.

La discussion a été vive hier dans les bureaux de la Chambre
des Pairs.
On a remarqué dans le projet d'Adresse les passages suivans:
« Ce que nous avons fondé, nous saurons le maintenir. L'em-
pire des lois est rétabli; les factions sont vaincues sans retour, et
les pouvoirs de l'état, en dédaignant quelquefois leur vaine dé-
monstration auront toujours l'œil ouvert sur leurs tentatives
criminelles. »

L'Adresse se termine par ces mots:
« Le roi, en montant au trône, a promis de nous consacrer
son existence toute entière; la France lui a promis fidélité, l'en-
gagement a été sincère et sans réserve. Le roi a tenu ses sermens
quel Français hésiterait à tenir les siens? »

BELGIQUE. — BRUXELLES, 8 janvier. MM. les curés ont
adressé au conseil communal, de cette ville une lettre pour de-
mander qu'en vertu de l'art. 111 de la loi sur l'enseignement
primaire, le conseil communal adopte, pour tenir lieu d'écoles
communales, les établissemens des Petits-Frères que le clergé
de Bruxelles a créés dans les paroisses respectives. Ces éta-
blissemens, soutenus par des dons et souscription volontaires,
contiennent quatorze cents enfans pauvres, venus de toutes les
paroisses de la ville.

M. Eggermont, avocat, jadis professeur de droit canon et se-
crétaire du Sénat académique à l'Université de Louvain, ancien
président du tribunal civil à Courtrai, est mort le 6 janvier dans
cette dernière ville, à l'âge de 84 ans.

VARIÉTÉS.

**Histoire Contemporaine, — Biographie, Économie
Politique.**

SIR ROBERT PEEL.

(Suite. — Voir notre numéro de dimanche.)

Aux termes de la loi rendue en 1797, la banque d'Angle-
terre était tenue de reprendre ses paiemens en espèces, six
mois après la conclusion de la paix. En 1814, la Banque allé-
gua qu'elle n'avait pas eu le temps de se préparer à un change-
ment de système; et comme le gouvernement avait encore be-
soin de son assistance, il prolongea jusqu'en 1816 le délai légal.
En 1817, la banque commença à rembourser ses billets; mais
les demandes de remboursement se multiplièrent à un tel point
que les directeurs, tremblant pour l'existence de l'institution,
demandèrent et obtinrent un nouveau répit.

Cependant le provisoire ne pouvait pas se perpétuer. La paix ayant mis encore une fois l'Angleterre en contact avec les nations commerçantes, ce peuple ne pouvait pas se séparer du reste du monde en gardant le papier pour unique agent de la circulation, lorsque les états civilisés de l'Europe et de l'Amérique prenaient l'or ou l'argent pour moyen d'échange et pour base de la valeur. En 1819, le Parlement nomma un comité pour examiner cette délicate question. M. Peel, qui venait de résigner ses fonctions dans le cabinet, mais qui continuait son appui au ministère, en fit partie et fut désigné par ses collègues pour en diriger les débats. Après de longues et consciencieuses recherches, le comité proposa à la Chambre des Communes une résolution qui prescrivait la reprise graduelle des paiements en espèces, et qui démonétisait tous les billets au-dessous de 5 liv. st. Cette loi, sanctionnée par les deux Chambres du Parlement, fut appelée la loi Peel.

Le jour où M. Peel devait présenter le bill, et avant qu'il eût pris la parole, le vieux sir Robert Peel se leva pour déposer sur la table une pétition des marchands de Londres, dirigée contre la mesure dont son fils était l'auteur. « Lorsque mon fils n'était encore qu'un enfant, dit-il avec une émotion visible, je fis remarquer à quelques amis que l'homme qui avait rempli ses devoirs envers le pays, comme M. Pitt l'avait fait, était celui qu'il fallait le plus admirer et qu'il fallait se proposer d'imiter; et je pensais en ce moment que s'il m'était donné de vivre, à moi ainsi qu'à mon fils, je le présenterais un jour à son pays pour marcher dans les mêmes voies. On comprendra que j'ai formé ce vœu. Je me bornerai maintenant à dire que, si mon fils devie aujourd'hui de cette ligne que je crois la meilleure, sa tête et son cœur ne sont pas moins ce qu'ils doivent être, et le ramèneront bientôt dans le droit chemin. »

M. Peel, se trouvant ainsi en opposition avec son père, fit allusion à ce pénible incident, en terminant le discours remarquable qui servait d'introduction au bill. « Parmi les difficultés que je rencontre dans cette discussion, il en est une que je déplore surtout; je veux parler de la nécessité où je me trouve, de combattre une autorité à laquelle j'ai toujours déferé depuis ma jeunesse, et pour laquelle je continuerai toujours de professer un profond respect. Mon excuse aujourd'hui est dans le devoir public qui pèse sur moi, et que je ne puis pas décliner, quels que soient mes sentimens personnels. » M. Peel reconnut, avec la même noblesse, le changement qui s'était opéré dans ses convictions. « Je suis prêt à avouer, sans honte comme sans remords, que j'étais entré dans le comité avec des opinions très-différentes de celles que je professais à cette heure: j'envisageais la question tout autrement lorsque je votai en 1811 contre les résolutions proposées par M. F. Horner. Mais m'étant appliqué à cette enquête, avec la détermination de ne me laisser influencer par aucun préjugé et d'effacer de ma mémoire le vote que j'avais émis plusieurs années auparavant, j'ai voulu y apporter une attention sans partage et adopter toutes les conclusions que me suggéreraient l'étude des faits ainsi que la réflexion. Aussi, bien que je dusse probablement voter aujourd'hui encore contre la proposition de M. Horner, si elle se représentait devant la Chambre, j'adopte, avec très-peu de modifications, les principes posés par cet homme d'état qu'on ne saurait trop regretter. Je crois que ces principes contiennent la véritable définition d'un bon système monétaire, et je rends hommage sans rougir à la sagacité vraiment supérieure de ses vues. »

Le bill fut adopté par une immense majorité, et il est devenu la base du système monétaire dans le royaume-uni. La banque n'attendit pas au reste, pour s'exécuter l'expiration des délais de rigueur; elle recommença les paiements en espèces le 1^{er} mai 1821. Depuis cette époque, et à travers les crises diverses par lesquelles le crédit public a passé, il a pu être question de modifier les pouvoirs dont la banque est investie; mais aucun parti politique, aucun homme sensé n'a songé à s'écarter du principe posé dans la loi de 1819, et qui, en rendant les billets échangeables contre de l'or, donne au papier de banque la valeur de ce métal.

Sans doute la reprise des paiements en espèces fit révolution en Angleterre. Bien des gens furent enrichis par cette mesure, et beaucoup d'autres ruinés. La valeur des billets, augmentant en un jour de 15 à 20 p. %, les débiteurs virent s'aggraver leurs obligations tandis que les créanciers recevaient une véritable prime au-dessus de ce qui leur était dû. Le prix des salaires et le taux des fermages, sans être nominalelement accru, subirent un accroissement très-réel. En même temps, à la suite d'un année abondante, les produits de l'agriculture furent avilis sur le marché. Il en résulta des perturbations qui étaient peut-être inévitables; la loi Peel cessa bientôt d'être populaire, et peu s'en fallut que l'on ne couvrit de malédictions le nom de son auteur. M. Peel fit tête à l'orage, avec la fermeté d'un esprit convaincu, et qui voit au delà du moment présent. En 1835, M. Cayley ayant proposé de substituer l'argent à l'or dans le système monétaire, le débat qui s'éleva sur les conséquences de la loi de 1819 amena M. Peel à s'expliquer sur ce point.

« Que le bill de 1819 ait ajouté à la détresse du pays, c'est ce que je ne prétends point contester. Mais on ne pouvait pas échapper aux fâcheuses conséquences d'un système dans lequel le papier-monnaie n'était pas échangeable contre de l'or, système continué pendant vingt ans, sans infliger à l'Angleterre quelque embarras. La question était de savoir, s'il valait mieux se résigner au mal temporaire et à l'injustice accidentelle que devait produire d'abord le retour à un meilleur système de circulation, ou continuer et persévérer dans des voies qui nous menaient infailliblement à notre ruine. Il n'est pas juste d'attribuer à l'acte de 1819 la réduction totale des prix qui s'est fait sentir dans l'agriculture et dans presque tous les produits. Cette réduction a concouru certainement, avec la reprise des paiements en espèces, à aggraver la situation des agriculteurs; mais elle aurait eu lieu, alors même qu'on n'aurait apporté aucun changement à notre système monétaire. »

En 1833, Cobbet, qui avait été le plus ardent adversaire du papier-monnaie, par une contradiction très-peu excusable, se joignit à quelques manufacturiers pour demander, dans une motion formelle, que M. Peel fût rayé de la liste des membres du conseil privé, à cause de la part qu'il avait prise à la loi de 1819. Le bon sens de la chambre fit justice de cette saillie anarchique, et la motion elle-même fut rayée du journal des Communes, sur la proposition de lord Althorp.

Si l'on considère avec impartialité les incidens de la crise financière qui s'ouvrit en 1847, pour ne finir que bien après la loi, on est conduit à reconnaître dans la même approbation la

conduite de M. Pitt et celle de R. Peel. Certes, le premier, en autorisant la Banque à suspendre ses paiements, viola les principes de l'économie politique, et mit en péril, pour sauver l'état, les forces vives et permanentes du pays. Mais la lutte de l'Angleterre contre la révolution française étant donnée, il n'y avait pas d'autre parti à prendre; il fallait faire arme de tout, sauf à demander plus tard aux maîtres de la science un bill d'indemnité. Sans la suspension des paiements en espèces, l'Angleterre tombait dans l'abîme béant de la banqueroute; et l'Angleterre, privée de ses moyens d'action, du levier avec lequel elle soulevait le monde, n'était plus qu'un navire désemparé contre la France. Napoléon l'eût effacée de la carte des nations presque sans effort, par un de ces décrets qu'il datait de Milan ou de Berlin. L'acte de 1797 a été pour la Grande-Bretagne ce que la conscription a été pour la France: l'une a combattu avec des billets de Banque, et l'autre avec des hommes. C'est l'argent en définitive qui a vaincu.

Mais en 1819, les circonstances extraordinaires ayant cessé, et les bras qui s'employaient à la guerre étant rendus à l'industrie, il fallait rentrer dans les voies régulières du crédit; il fallait acquitter la lettre de change que l'acte de 1797 avait tirée sur l'époque de la paix. C'est là ce que M. Peel comprit avec une rare promptitude de coup d'œil, et le vieil homme en lui fit, presque sans transition, place au nouveau M. Peel a eu la gloire de restaurer le crédit en Angleterre. Il ne lui manque plus aujourd'hui que de mettre à profit les enseignemens de la crise américaine, pour donner à ces bases de l'édifice financier plus de largeur et plus de solidité.

Nous touchons maintenant à cette période de la vie politique de M. Peel, qui honore le plus son caractère et qui fait le mieux connaître les tendances qu'il représente au pouvoir; je veux parler de l'émancipation des catholiques, acte décisif, surtout pour un ministre tory, et qui demandait peut-être plus de hardiesse dans le gouvernement que le bill même de réforme, étant beaucoup moins sollicité par l'opinion. L'émancipation n'a jamais été une question populaire dans la Grande-Bretagne; sur ce point difficile, et qui réveillait tant de passions, presque tous les hommes d'état se sont placés en avant du pays. Sans rappeler les immortelles tentatives de Fox, de Burke, de Grattan, de Canning, M. Pitt lui-même avait fait des réserves en faveur des catholiques, en acceptant le ministère; et l'on sait qu'en 1801 il donna sa démission parce que Georges III ne lui permettait pas de remplir l'engagement qu'il avait pris envers l'Irlande en réunissant les deux parlemens.

L'intolérance est le droit commun en Angleterre, et la tolérance l'exception. La religion ayant conservé un grand empire dans ce pays, les esprits n'y ont pas cette impartialité philosophique qui distingue partout ailleurs les peuples civilisés. Les mœurs ont retenu quelque chose de la disposition farouche et exclusive qui animait les compagnons de Cromwell. Au milieu d'un siècle qui n'a rien assurément de puritain, et au sein des splendeurs aristocratiques, l'Angleterre est encore jalouse de ses croyances comme on l'était en Europe il y a trois cents ans. Ces croyances, étant incorporées avec l'état, et le roi assisté du parlement (1) étant investi du pouvoir de décider les questions religieuses, il s'ensuit que la liberté de conscience n'y rencontre pas comme dans d'autres pays l'appui de la raison d'état. « La constitution, disait lord Redesdale en 1811, est essentiellement protestante; elle n'admet ni un souverain catholique, ni à plus forte raison un ministre catholique. »

Cette résistance de l'opinion publique fut le seul motif qui déterminait M. Peel à repousser pendant quinze ans les réclamations de l'Irlande. Sortie des entrailles de la bourgeoisie, il ne peut pas en effet se considérer comme le représentant des privilèges que la conquête a fait naître et que l'aristocratie défend comme sa légitime propriété. C'est un esprit sans préjugés et qui commande à ses passions, un esprit politique dans toute la force du mot; quand il cède aux préjugés du pays ou d'un parti, ce n'est pas par entraînement, ce ne peut être que par calcul. M. Peel n'a jamais opposé aux réclamations des catholiques irlandais que la raison d'inopportunité; dès 1812, et en les combattant pour la première fois, il prononçait ces mémorables paroles, qui semblent contenir, par une prévoyance peu commune, les concessions de 1829: « Je ne prends aucun engagement au sujet de la question catholique; je repousse simplement une motion que les circonstances présentes ne justifient point. »

La même année, un ministre, lord Castlereagh, ayant admis la possibilité d'émanciper les catholiques, pourvu que l'émancipation fût accompagnée de suffisantes garanties, la Chambre des Communes décida, sur la motion de M. Canning, et à la majorité de 225 voix contre 106, qu'elle prendrait en considération les griefs des catholiques, dans la session suivante, en vue d'un arrangement conciliatoire et définitif. On remarque le nom de lord Palmerston dans la majorité, et parmi les membres de la minorité celui de M. Peel.

Peu après, le premier ministre, M. Perceval, ayant pert sous les coups d'un assassinat, et le marquis de Wellesley ayant fait de vains efforts pour former une administration, disposée à rendre justice aux catholiques, lord Liverpool devint le chef d'un ministère qui se proposait de résister provisoirement à leurs réclamations. On sait que M. Peel occupa dans ce cabinet le poste de secrétaire d'état pour l'Irlande, situation qui devait le mettre en contact avec une population irritée et le rendre l'objet de beaucoup de ressentimens. Des clubs protestans s'étaient formés dans plusieurs villes, sous la dénomination d'orangistes ou de partisans de la maison d'Orange, pour lutter contre l'agitation catholique. M. Peel ayant fait leur éloge, le parti irlandais usa de représailles et le surnomma *Orange-Peel*. Les troubles de l'Irlande ayant exigé quelques mesures de police, les constables furent fêtés de l'épithète de « sanguinaires agens de Peel » (*bloody Peelers*). Enfin, la suppression du comité catholique amena une sorte de collision personnelle, et, peu s'en fallut même, un duel entre O'Connell et le secrétaire d'état. De là date, entre ces deux personnages, une inimitié qui aggrave aujourd'hui, pour le cabinet britannique, les difficultés de la situation.

En janvier 1822, M. Peel, retiré des affaires depuis trois ans, rentra au ministère en qualité de secrétaire d'état de l'intérieur. Son administration fut marquée par des réformes importantes dans la législation criminelle, législation barbare et qui prononçait la peine de mort dans trois cents cas différens. Ce fut alors aussi qu'il commença, par les soins de l'il-

lustre Huskisson, la réforme des tarifs commerciaux, que M. Peel devait avoir le mérite de poursuivre et presque de conclure vingt ans plus tard. En 1827, la retraite obligée de lord Grey disloqua le ministère dont M. Peel faisait partie. M. Canning ayant été appelé à diriger le cabinet, M. Peel crut devoir résigner ses fonctions, et il en expliqua ainsi les motifs:

« Depuis dix-huit ans j'ai constamment opposé une résistance décidée, quoique modérée et constitutionnelle, à une motion qui tendait à augmenter les privilèges accordés aux catholiques. Cette opposition prend sa source dans un principe. Je pense que la conservation des barrières qui excluent les catholiques du pouvoir est nécessaire au maintien de la constitution et de l'Eglise établie. Ma conduite reposait de pareils motifs, je laisse à juger à mes concitoyens si je pouvais m'associer à une combinaison qui avait pour objet d'accomplir une mesure que j'avais repoussée avec tant de persévérance. Ne voyant pas de raisons de le faire, j'ai résolu de me retirer, dans le cas où mon honorable ami, M. Canning, serait placé à la tête de la trésorerie. Ce n'est pas seulement parce que je diffère d'opinion avec lui sur cette question importante; c'est parce que le changement politique qui s'opère dans l'administration, va transporter toute l'influence et tout le pouvoir qui appartiennent à un premier ministre dans les mains d'un homme qui s'en servira pour l'accomplissement des vues que j'ai toujours combattues. »

(La suite à un prochain numéro.)

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 11 janvier, 3^{me} représentation de:

LA REINE DE CHYPRE.

Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St.-Georges, musique de Halevy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. Hove. Divertissemens de M. Bolzaguet. Costumes entièrement neufs, ornés par M. Berkhout, costumier.

Danse.

Au premier acte: **Pas de Trois**, dansé par M. Bolzaguet, Mlles G. et Laborde.

Au troisième acte: **Chœur Dansé**, exécuté par MM. et dames chœur et mesdames du corps de ballet.

Au quatrième acte: **La Cypriote**, dansé par mesdames du corps de ballet. **Pas de Deux Cypriote**, par M. Bolzaguet et Mlle Laborde.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures.

En attendant la reprise de: LA FORET DE SÉNART, LE GUITARRE LE POSTILLON DE LONJUMEAU, NORMA, etc.
A l'étude: L'HOMME BLASÉ, JOCRISSE EN FAMILLE, L'ÉTUDE LA GRANDE DAME, vaudevilles; 1760, OU UNE MATINÉE DE G. SEIGNEUR, comédie.



ÉTRENNES MUSICALES.

La Haye, chez Van Hoogstracten, Jr., Libraire, *Plaat*; Amsterdam, chez Mme Brix, *Kalverstraat*, n° 10; Rotterdam, chez Van Reyn Snoek, Libraire, *Hoofdplein*; Utrecht, chez J. Broese, Libraire; Leyde, chez Baak, *Botermarkt*, 21; Nymègue, chez J. F. Thijs, Libraire; Breda, chez J. Sterk, Libraire.

MUSIQUES NOUVELLES.

Editions de Bruxelles, maison L. Lahou, très-correctes, belles impressions sur très-beau papier, à 2/3 ou 62 1/2 de Rabats sur les Paris.

ROMANCES, accompagnement de Piano, à netto 25 cent. Les Magasins ci-dessus mentionnés viennent de recevoir des Nouveautés musicales, propres à servir de Cadeaux à l'occasion du Nouvel An, lesquelles on trouve les plus nouveaux ouvrages pour le piano de Thalberg, Rosellen, Burgmuller, Döhler, Strauss, Lubitski, ainsi que les romances plus nouvelles de Pugno, Masini, Labarre, etc.

Pour paraître dans les premiers jours de janvier prochain: **LES ROMANCES EXTRAITES DES ALBUMS DE 1821**.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 8 Janvier.

| | Int. | Cours 6 janv. | ouvert. |
|---------------------------------------|-------|---------------|---------|
| Pays-Bas. | | | |
| Dette active | 5 | 99 7/8 | 99 1/2 |
| Dito d'or | 2 1/2 | 54 1/2 | 54 1/2 |
| Syndicat | 4 | 94 1/2 | 94 1/2 |
| Dito | 3 1/2 | 79 | 79 |
| Société de Commerce | 4 | 135 1/2 | 135 1/2 |
| Dito nouvelle | 4 1/2 | — | 102 |
| Emprunt de 1836 | 4 | — | — |
| Dito des Indes | 5 | 99 1/2 | 99 1/2 |
| Chemin de fer du Rhin | 4 1/2 | — | 60 |
| Dito de Harlem | — | — | 60 1/2 |
| Dito de Rotterdam | — | — | 60 1/2 |
| Act. du lac de Harlem | 5 | — | 105 |
| Oblig. Hope & C. 1798 & 18165 | — | — | 108 1/2 |
| Dito dito 1828 & 18295 | — | — | — |
| Inscript. au Grand Livre | 6 | — | 71 1/2 |
| Certificats au dito | 6 | — | 74 1/2 |
| Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | 99 1/2 |
| Emprunt de 1840 | 4 | — | 91 1/2 |
| Id. chez Stieglitz et Comp. | 4 | — | 90 1/2 |
| Passive | 5 | — | 5 1/2 |
| Dette différée à Paris | — | — | 5 1/2 |
| Espagne. | | | |
| Différée | — | — | — |
| Ardoin | 5 | 20 1/2 | 21 1/2 |
| Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — |
| Autriche. | | | |
| Dito métalliques | 5 | — | — |
| Dito dito | 2 1/2 | — | — |
| Angleterre. | | | |
| Cons. Ann. | 3 | — | — |
| France. | | | |
| Inscriptions au Grand-Livre | 3 | — | — |
| Pologne. | | | |
| Actions 1836 | — | — | — |
| Bésil. | | | |
| Cons. Ann. | 5 | — | — |
| Portugal. | | | |
| Obligations à Londres | 2 1/2 | 46 | 45 1/2 |

Bourse d'Anvers du 8 Janvier.

Métalliques, 5 % . — Naples, 5 % . — Ardoins, 5 % . 20
 Dette différée ancien, . — Passive, 5 % 5/8 . — Lots de Besse, 67
 Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, . — Cuypons, .

Bourse de Londres du 6 Janvier.

3 % Consol. 97 1/2 . — 2 1/2 % Holl., 54 1/2 A. 1/2 P. — 5 % 100 . — 5 %
 Emp.) . — Esp. 5 % 22 1/2 . — Id. 3 % . — Port. 5 % . — Id.
 5 % . — Russes, .

LA HAYE, chez Léopold Loebenbergh, *Lage Nieuwe*
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et
Beurssteeg; e à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofd*

(1) King in parliament.